

ACQUITTEMENTS DOUTEUX AU TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUUGOSLAVIE

Justice borgne pour les Balkans

Le 12 décembre, le Tribunal pénal international de La Haye condamnait à la prison à vie l'ancien général serbe de Bosnie-Herzégovine Zdravko Tolimir, l'un des responsables du massacre de Srebrenica. En novembre, ce même tribunal acquittait les généraux croates Ante Gotovina et Mladen Markac, ainsi que d'anciens commandants de la guérilla albanaise du Kosovo. Justice à deux vitesses ?

PAR JEAN-ARNNAULT DÉRENS *

pionnier dans l'affirmation d'une justice internationale, objective et impartiale. Juri-
ction créée pour répondre aux violences particulières des guerres d'éclatement yougoslave (3), il avait pour mission d'identifier et de sanctionner les responsabilités individuelles des auteurs des crimes commis durant les conflits, afin d'éviter tant le spectre de l'impunité que celui d'une responsabilité collective d'un peuple ou d'un autre.

Le tribunal entendait également contribuer à la réconciliation régionale, en permettant aux pays des Balkans de faire face à leur passé récent. Or la sentence d'accusation de MM. Gotovina et Markac a ravivé le nationalisme : à Belgrade comme à Zagreb, la presse a retrouvé les pires accents belliqueux des années 1990. En Croatie, seules les voix des éternels «dissidents» s'élèvent pour rappeler que l'accusissement ne solde pas la question : si des crimes ont bien été commis à l'encontre de la population civile serbe lors de la reconquête croate de la Krajina, en août 1995 (4), et si la responsabilité des généraux qui commandaient les troupes croates ne peut pas être retenue, qui a commis ces crimes ?

Institué le 22 février 1993 par la résolution 808 du Conseil de sécurité des Nations unies, le TPIY devait jouer un rôle

parvenir à comprendre les événements de ces guerres. Or le TPIY a désormais perdu sa crédibilité et rendu impossible toute chance de réconciliation dans la région (1).» De nombreuses organisations, comme Amnesty International (2), ont également exprimé leur inquiétude après ces verdicts.

Institué le 22 février 1993 par la résolution 808 du Conseil de sécurité des Nations unies, le TPIY devait jouer un rôle

responsable des services secrets français, ont révélé que M. Gotovina, ancien de la Légion étrangère, a bénéficié de la constante protection des services secrets français (5), et on sait également que l'armée croate a profité du soutien américain lors de l'opération «Tempête» de reconquête de la Krajina. Il est désormais fort probable que les éventuelles complicités occidentales dans les crimes commis à cette occasion ne seront jamais examinées.

En Serbie, les comptes sont vite faits : depuis sa création, le TPIY n'a condamné que des Serbes – exception faite des procès toujours en cours de quelques Croates de Bosnie-Herzégovine. Le gouvernement envisage donc de remettre en cause sa collaboration avec une juridiction de parti-pris. Les critiques ne viennent pas que des milieux antinationnalistes, l'historienne Dubravka Sojatovic, figure de référence des milieux antinationnalistes, explique : «*Je suis vraiment désolée que le TPIY se soit conduit de façon si frivole. Cette institution représentait une chance de*

– non plus pour les trente-neuf chefs d'accusation initialement retenus, mais pour six d'entre eux concernant exclusivement les crimes commis dans le centre de détentrice de Jablanica, où des civils serbes, roms et albanais ont été torturés et assassinés par la guérilla. Le tribunal n'ayant pas le pouvoir de ressusciter les témoins, les mêmes causes ont produit les mêmes effets, et la responsabilité personnelle des accusés n'a pas pu être confirmée.

Des criminels accueillis en héros

MONSIEUR Haradinaj a été accueilli en héros à son retour au Kosovo, et pourrait très vite retrouver le fauteuil du premier ministre. Son acquittement était jugé nécessaire par les stratégies occidentaux, qui entendent solder au plus vite le dossier du Kosovo. Un gouvernement de coalition regroupant toutes les factions politiques issues de l'ancienne guérilla de l'UCK serait plus à même de faire accepter à l'opinion publique kosovare les compromis à passer avec Belgrade à propos du nord du Kosovo, région majoritairement serbe et en voie de sécession. La realpolitik l'a donc emporté sur l'exigence de justice.

Comme pour mieux enfoncer le clou, les gouvernements d'Albanie et du Kosovo ont demandé, le 2 décembre, l'ouverture d'une «enquête indépendante» sur Mme Carla Del Ponte, procureure générale du TPIY de 1999 à 2007, qu'ils soupçonnent d'avoir joué un rôle «*tendancieux et illégal*» dans la mise en accusation de M. Haradinaj. Quelques jours plus tard, les avocats de M. Gotovina réclamaient également des sanctions à l'encontre de l'ancienne procureure générale, accusée d'avoir mis en cause l'intégrité de la Cour pour avoir déclaré au quotidien serbe *Blic* que le verdict d'accu-

quittement de leur client «*n'était pas de la justice*». Cette offensif vise très certainement à discréditer Mme Del Ponte, qui avait relevé un éventuel trafic d'organes impliquant les anciens dirigeants de l'UCK, dossier brûlant qui pourrait mettre au jour de nombreuses complicités occidentales (6). Le TPIY lui-même n'a pas pu se saisir de ce dossier, les éléments de preuve collectés par ses enquêteurs ayant été mystérieusement détruits.

(1) «*Acquittement de Gotovina : indignation unanime en Serbie*», Le Courrier des Balkans, 16 novembre 2012, <http://balkanscourriers.info>

(2) Amnesty International, «*Kosovo. S'ils ne sont pas coupables, qui a commis les crimes de guerre ?*», 29 novembre 2012, www.amnesty.org

(3) Sa compétence est limitée aux crimes commis à partir du 1^{er} janvier 1991 sur le territoire de l'ancienne République socialiste fédérative de Yougoslavie (article 8).

(4) Cent mille à deux cent mille Serbes de Krajina ont quitté cette région. Plusieurs centaines de civils, principalement des vieillards qui n'avaient pas voulu fuir, ont été massacrés dans les jours qui ont suivi l'opération militaire.

(5) Cf. Jean-Arnault Dévens et Laurent Gieslin, «*Ex-Yougoslavie : la France a protégé durant des années des criminels de guerre*», Mediapart, 3 mars 2011.

(6) Livre «*Au Kosovo, la «sale guerre» de l'UCK*», *Le Monde diplomatique*, mars 2011.